



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 09/06/21

Reçu en Préfecture le : 10/06/21

ID Télétransmission :

033-213300635-20210608-118273-

DE-1-1

CERTIFIÉ EXACT.

Séance du mardi 8 juin 2021
D-2021/212

Aujourd'hui 8 juin 2021, à 14h08,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Présidence de Madame Claudine BICHET de 15h58 à 16h40.

Suspension de séance de 16h46 à 17h00.

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,

Messieurs Pierre HURMIC et Nicolas FLORIAN présents sauf de 16h38 à 16h40.

Monsieur Aziz SKALLI présent à partir de 16h05, Monsieur Pierre de Gaetan NJIKAM MOULIOM présent jusqu'à 16h05,

Madame Charlee DA TOS présente jusqu'à 17H15, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 17h30, Madame Nathalie

DELATTRE, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Maxime GHESQUIERE et Monsieur Laurent GUILLEMIN

présents jusqu'à 18h00 et Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 19h00.

Excusés :

Madame Pascale ROUX, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES

"Objectif savoir nager". Bordeaux Maritime, Chartrons, Grand Parc. Information. Autorisation.

Monsieur Mathieu HAZOUARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En France, les noyades accidentelles sont responsables chaque année d'environ 1 000 décès et sont la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans (Enquête Santé Publique France 2018).

Entre le 1er juin et le 30 juin 2020, 45 % des passages aux urgences pour cause de noyade en France concernaient les enfants de moins de 6 ans (Surveillance Epidémiologique Santé Publique France 2020).

Dans ce contexte, la Ville de Bordeaux a inscrit le « savoir-nager » comme une priorité de sa politique sportive. Ce prérequis s'avère nécessaire à la sécurisation des enfants dans le milieu aquatique et à leur accès aux différentes activités aquatiques et nautiques.

Pour ce faire, la Ville agit sur trois leviers indissociables et complémentaires :

- Le premier se décline dans le cadre de **L'Ecole Bordelaise des Activités Aquatiques (EBAA)**. Ce sont plus de 22 500 leçons qui ont été dispensées en 2019 pour les enfants de trois à quinze ans (éveil aquatique et leçons de natation). Ce dispositif se veut évolutif. Il a notamment été conforté par la création de mini-stages pendant les vacances scolaires et par la création de l'activité aquatique des familles accompagnée d'une réflexion de la politique tarifaire.

- Le deuxième levier concerne le soutien de la Ville pour la mise en œuvre de la **natation scolaire** à l'école primaire. Outre l'attribution de créneaux dans les piscines municipales, comme c'est également le cas pour les établissements secondaires, les éducateurs sportifs de la Ville - Maître-Nageur Sauveteur (MNS) agréés, sont mis à disposition des écoles pour optimiser cet enseignement relevant de la compétence de l'Inspection d'Académie. Les élèves des établissements publics et privés sous contrat bénéficient ainsi de 34 séances sur l'ensemble de leur scolarité à l'école primaire (accueil des CP, CE1 et CM2).

- Enfin, la Ville souhaite poursuivre cette dynamique grâce au troisième volet que représente le dispositif « J'apprends à nager ». A ce titre, ce rapport souhaite porter à votre connaissance le bilan sur les piscines Tissot et Grand Parc en 2020, pour lesquelles le dispositif a été mis en œuvre partiellement considérant le contexte lié à la Covid (Cf. tableaux ci-après). L'étape suivante consiste à assurer la continuité sur l'année 2021, sur les 2 piscines, en sollicitant une subvention.

Bilans annuels :

Piscine Tissot	Taux de participation	Autonomie dans le milieu aquatique		TESTSAUV'NAGE
	89 %	Déplacement au grand - bain		16 enfants
3 stages		15 mètres	30 mètres	
58 participants		44 enfants	34 enfants	

Piscine Grand-Parc	Taux de participation	Autonomie dans le milieu aquatique		TEST SAUV'NAGE
	92 %	Déplacement au grand - bain		Pas de test validé*
3 stages		15 mètres	30 mètres	
24 participants		5 enfants	3 enfants	

*s'expliquant par le nombre limité de participant

Pour rappel, ce projet permet aux enfants d'évoluer dans l'eau en toute sécurité et leur enseigne une culture de l'eau, revêt une dimension de sensibilisation et de prévention importante, prioritairement dans les quartiers politique de la ville (QPV) et les zones de revitalisation rurales (ZRR). Il est proposé sur Bordeaux lors des périodes de petites vacances scolaires (hiver, Pâques, Toussaint, Noël).

Mis en place à la piscine Tissot depuis 2016. Respectivement, 204 enfants ont pu en bénéficier en 2016, 118 en 2017, 106 en 2018, 133 en 2019 et 58 en 2020.

Sur la piscine du Grand Parc, 97 enfants en 2019 et 24 en 2020 ont pu en profiter. Malgré le contexte perturbé, ce sont donc 82 enfants qui ont pu bénéficier de cette opération l'année dernière.

La ville de Bordeaux souhaite renouveler pour 2021 l'appel à projet. A ce titre, 200 enfants de six à douze ans devraient pouvoir y participer gratuitement grâce à la mobilisation de la communauté éducative.

Le budget prévisionnel envisage une dépense de l'ordre de 51 450 euros répartie de la manière suivante :

- Une subvention de 25 550 euros (vingt-cinq mille cinq cent cinquante euros) demandée à l'Agence Nationale du Sport.
- Une participation de la Ville de Bordeaux de 25 900 euros (vingt-cinq mille neuf cents euros) inscrite au budget primitif de la Direction des Sports.

Coût et financement du Projet

Dépenses		Recettes	
RH	20 150 €	Subvention Etat	25 550 €
Achat de matériel	5000 €	Budget ville	25 900 €
Communication	400 €		
Valorisation Gratuité	25 900 €		
Total	51 450 €	Total	51 450 €

La ville de Bordeaux s'engage comme chaque année à ce que cette action soit évaluée et qu'elle fasse l'objet d'un suivi statistique.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer et à renouveler le dispositif partenarial « Objectif savoir-nager » avec l'Etat.
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Agence nationale du sports.
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions et documents en lien avec ce projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 juin 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Mathieu HAZOUARD